

# **MOUVEMENT PHAS**

**(Mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services)**

Montréal, le 26 mai 2010

**Madame Lise Thériault**

Ministre déléguée aux services sociaux  
Ministère de la Santé et des services sociaux  
Édifice Catherine-de-Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 15<sup>e</sup> étage  
Québec, (Québec) G1S 2M 1

**Objet : Alerte rouge ! Recul important dans l'offre de service aux personnes**

Madame la Ministre

Comme vous le savez, le Mouvement PHAS est une coalition qui a pour objectif la promotion et la défense du droit à des services sociaux et de santé qui répondent aux besoins des personnes handicapées et à ceux de leur famille. Nous vous interpellons aujourd'hui parce que nous sommes inquiets de la situation vécue actuellement par de plus en plus d'adultes ayant une déficience intellectuelle ou un TED. Depuis la réorganisation en santé et services sociaux de 2003 nous avons des craintes à l'effet que certaines clientèles se retrouveraient entre deux chaises et donc en perte de services. Force est de constater que 7 ans plus tard, nos peurs deviennent réalité. C'est pourquoi, nous nous sentons le devoir de vous alerter sur la perte de certains services relevant des CRDI-TED, ceux anciennement nommés services socioprofessionnels.

Pour débiter, nous considérons qu'un bref survol historique de ces services s'impose afin de bien contextualiser l'objet de cette lettre. Il faut se rappeler que les premiers services socioprofessionnels destinés aux personnes présentant une déficience intellectuelle étaient l'initiative d'associations de parents et de bénévoles et ont vu leur apparition dans les années soixante. Il s'agissait surtout d'activités se déroulant en milieu protégé et en dehors du marché du travail régulier. Elles avaient un caractère essentiellement occupationnel, c'est-à-dire que ces activités visaient à occuper les participants à travers des ateliers favorisant leur développement personnel et social et permettait également à leurs parents de continuer leurs activités professionnelles. À compter des années soixante-dix ces services sont alors pris en charge par le réseau de la santé et des services sociaux, plus particulièrement dans les centres de réadaptation, axés sur des ateliers de groupe et des activités occupationnelles en milieu protégé.

Dans les années 90, le mouvement vers une plus grande intégration sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle s'affirme davantage et ce, en accord avec la politique ministérielle en déficience intellectuelle de 1981 et la mission renouvelée des centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI). Les services socioprofessionnels se diversifient alors et incluent les services d'activités de jour et les services d'inclusion au travail qui eux comprennent : l'intégration et le soutien à l'emploi, les stages en milieu de travail et le soutien aux ateliers de travail. Au fil du temps, on constatera toutefois que les stages se prolongent

5095 9ième avenue, bureau 101  
Montréal, Québec, H1Y 2J3  
(514) 581-1375  
mouvementphas@yahoo.ca

# MOUVEMENT *PHAS*

(Mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services)

jusqu'à devenir perpétuels et que les personnes effectueront un certain travail sans toutefois être payées.

Le milieu associatif souhaite alors ne pas maintenir les personnes dans des stages perpétuels et affirme qu'il faut encourager l'accès à l'emploi. Cependant, certaines personnes ayant une déficience intellectuelle et même celles ayant une déficience motrice importante ne pourront jamais accéder au marché de l'emploi et il faut aussi développer des ressources adaptées aux besoins de celles-ci. C'est aussi à cette époque qu'intervient le **Rapport Pelletier sur L'intégration au travail des personnes handicapées soutenues par les établissements socio-sanitaires**. On y proposait alors des moyens d'accroître l'accès au travail et on y traitait de revenus pour ces personnes. Mais on préconisait également que les personnes inscrites dans un parcours emploi continuent à être inscrites comme usagers du centre de réadaptation, lequel doit offrir un support et un suivi de l'intégration sociale.

Ces modifications et cette évolution des services socioprofessionnels s'inscrivent également au travers de transformations et de réformes importantes du réseau de la santé et des services sociaux, notamment celle effectuée depuis 2003 avec l'approche populationnelle et la hiérarchisation des services. Par cette réforme, on vise à assurer à la personne le bon service, au bon moment, au bon endroit et avec l'expertise appropriée. En 2008 le secteur des personnes handicapées voit également arriver **le plan d'accès pour les personnes ayant une déficience** qui va tenter d'éliminer les listes d'attente et établir des standards d'accès aux services et préciser ce qui relève de la première ligne (CSSS) et de la deuxième (CRDITED).

Cependant la première ligne n'est pas encore en mesure d'accueillir les personnes qui reçoivent actuellement des services en centre de réadaptation, notamment parce qu'elle n'a pas encore l'expertise nécessaire et les ressources pour développer son offre de service. Nous avons déjà exprimé au ministère de la Santé et des Services sociaux nos craintes quant au possible délestage de certaines clientèles. Nous faisons, entre autre, référence aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un TED, qui, en raison de leur condition, ne pourront jamais intégrer le marché de l'emploi. Pour elles, un maintien des acquis reste crucial et des services spécialisés sont nécessaires. Souvent ces personnes se retrouvaient dans des centres de réadaptation dans des centres de jour. Actuellement, nous constatons que de plus en plus de ces personnes perdent leurs services et se retrouvent devant rien. La charge et le fardeau retombent une fois de plus sur le dos des familles qui ont l'impression de reculer de 30 ans. Certaines doivent de nouveau concilier travail et famille, ce qui est impossible quand on a un adulte qui reste à la maison 7 jours sur 7. D'autres sont des parents âgés qui ne sont plus en mesure de s'occuper toute la semaine d'adultes lourdement handicapés. Lorsque nous lisons **l'offre de service des centres de réadaptation en déficience intellectuelle ou en troubles envahissants du développement**, nous retrouvons à la page 17 que ces services relèvent encore de leur mandat. On a simplement modifié le terme pour parler de services d'adaptation/réadaptation en contexte d'intégration communautaire. En fait, il y a une certaine confusion face à l'offre de services. Ainsi, dans certaines régions, les centres de réadaptation prétendent que ces services ne relèvent plus d'eux et renvoient les usagers aux CSSS, qui eux ne sont absolument pas en mesure de fournir de tels services, ou aux organismes communautaires alors qu'ils n'ont pas le mandat de réadaptation.

5095 9ième avenue, bureau 101  
Montréal, Québec, H1Y 2J3  
(514) 581-1375  
mouvementphas@yahoo.ca

# **MOUVEMENT PHAS**

## **(Mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services)**

Quant aux personnes qui fréquentent des stages en milieu de travail, leur statut n'est pas clair non plus. Dans certaines régions aussi, les centres de réadaptation ont fermé les plateaux de stage, indiquant ainsi que toutes les habilités acquises par les usagers de la réadaptation ne les conduiraient jamais sur le marché du travail. Au lieu de leur offrir une alternative ils les renvoient à domicile, ce qui correspond pour elles à une véritable régression. Il est probable qu'une partie de ces personnes serait intégrable en emploi avec une conversion de mesures passives en mesures actives, en utilisant à meilleur escient les centres de travail adapté. Mais les centres de réadaptation n'ont pas jugé bon de se coordonner avec les services spécialisés de main d'œuvre et d'emploi Québec. Ils ont plutôt choisi de se départir de cette clientèle en les renvoyant elle aussi chez elles ou en organismes communautaires d'activités de loisir, ce qui est frustrant pour des personnes qui se valorisaient de leur intégration socioprofessionnelle.

C'est pour toutes ces raisons et face à ce constat alarmant que nous demandons aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissant du développement qu'ils assument leurs responsabilités vis-à-vis de ces personnes tant que ne sont pas mises en place les mesures qui devraient remplacer les services actuels. Nous aimerions vous rencontrer sur ce sujet et aussi pour discuter du bilan de la mise en œuvre du plan d'accès et des impacts positifs ou non dans le réseau. Tous les jours nous sommes alimentés sur les situations réelles vécues par les familles et les personnes que nous représentons qui nous portent à croire qu'il y a des clientèles qui se retrouvent dans des zones grises ou encore qui perdent des services et par le fait même des acquis.

Finalement nous souhaiterions faire partie, s'il existe toujours, du comité national d'implantation créé dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'accès. Nous avons alors été informés de la mise sur pied de ce comité lors de la présentation sur le plan d'accès à laquelle nous avons participé en 2008. Il était même noté dans le document de présentation que les organismes de promotion pourraient être invités à y participer pour des sujets spécifiques.

En espérant une réponse positive à nos demandes et un suivi de notre missive, nous vous transmettons, Mme Thériault, nos meilleures salutations.

---

Madame Marie-Claude Gagnon  
Coordonnatrice du Mouvement PHAS

C.C. Madame Céline Giroux, directrice générale de l'Office des personnes handicapées du Québec  
Monsieur Martin Trépanier, président de l'Office des personnes handicapées du Québec  
Mme St-Germain, protectrice du citoyen  
AQRIPH  
AQIS  
COPHAN

5095 9ième avenue, bureau 101  
Montréal, Québec, H1Y 2J3  
(514) 581-1375  
mouvementphas@yahoo.ca